

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 9 mars 2015

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 9<sup>ème</sup> jour du mois de mars 2015, 20h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, madame la conseillère Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Madame la conseillère Martine Giroux est absente.**

Après un court moment de silence monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 2 février 2015.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2015.
5. Période de questions :
  - 5.1 Membres du Conseil.
  - 5.2 Public.

**ADMINISTRATION :**

6. Demande d'une subvention pour l'année 2015 – Transport collectif des personnes - RTC.
7. Congrès UMQ - 2015.
8. Appui – Société canadienne du cancer.
9. Autorisation de signatures – Cession du lot 4 870 492.
10. Renouvellement des assurances collectives.
11. Subvention amélioration du réseau routier- Traverses piétonnières.
12. Autorisation de signatures – Entente stationnement Parc de l'Anse.
13. Fondation Gilles Kègle – Partenaire Bronze.
14. Autorisation de signatures – Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable.
15. Autorisation de signatures – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sports de glace entre Boischatel et L'Ange-Gardien.
16. 30<sup>ème</sup> anniversaire – Télé d'Ici.

**TRAVAUX PUBLICS :**

17. Acceptation de soumissions – Entretien des aménagements paysagers.
18. Rejet de soumissions – Tonte de pelouse.
19. Acceptation de soumissions – Fauchage.
20. Acceptation de soumissions – Pavage de reprise.
21. Rejet de soumissions – Nettoyage de rues.

22. Acceptation de soumissions – Nettoyage des puisards
23. Acceptation de soumissions – Vidange de fosses septiques.
24. Nettoyage des conduites sanitaires et pluviales – Plan d'intervention.
25. Inspection des conduites sanitaires et pluviales – Plan d'intervention.
26. Auscultation du réseau routier – Plan d'intervention.
27. Étude de caractérisation de l'eau brute de surface.
28. Avis de motion – Règlement sur l'opération de déneigement d'un chemin public.
29. Avis de motion – Règlement d'emprunt – Achat de terrain.
30. Offre d'achat – Terrain – Garage municipal.
31. Avis de motion – Règlement d'emprunt – Honoraires professionnels.
32. Autorisation d'appel d'offres :
  - Pavage 2015
  - Matériaux granulaires 2015

### **URBANISME**

33. Adoption du projet de règlement #2015-987 ayant pour objet de modifier le règlement #2004-769 relativement à des travaux municipaux.
34. Dérogation mineure – 128, rue des Grès.
35. Achat d'équipement.
36. Autorisation de dépenses et d'appel d'offres - Propriété du 5334, avenue Royale.
37. Acceptation provisoire des travaux – Phase 2A – Faubourg de la rivière Ferrée.
38. Acceptation provisoire des travaux – Phase 3A – Faubourg de la rivière Ferrée.

### **LOISIRS :**

39. Achat d'équipements.
40. Autorisation de signatures - Vidéotron – 100, rue Notre-Dame.
41. Achat de publicité - Tournoi de l'EMBQ de Boischatel.
42. Motion de félicitations – Rogers.
43. Motion de félicitation - Ski alpin.

### **DIVERS :**

44. Période des questions.
  - 44.1 Membres du Conseil
  - 44.2 Public
45. Levée/Ajournement.

### **Résolution # 2015-51 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Autorisation de signatures – Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable.
- Autorisation de signatures – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sports de glace entre Boischatel et L'Ange-Gardien.
- 30<sup>ème</sup> anniversaire – Télé d'Ici.
- Achat de publicité – Tournoi de l'EMBQ de Boischatel.
- Motion de félicitations – Rogers.
- Motion de félicitations – Ski alpin.

### **Résolution # 2015-52 «Adoption du procès-verbal»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu d'adopter le procès-verbal du 2 février 2015, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

### **Résolution # 2015-53 «Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2015»**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de février 2015, telles que présentées au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Vignettes de stationnement

DE LA PART DE L'ASSISTANCE:

- Vignettes de stationnement
- Intersection Côte de l'Église/Boul. Ste-Anne

### **ADMINISTRATION**

#### **Résolution # 2015-54 : « Demande d'une subvention à l'exploitation au MTQ pour l'année 2015 - Transport collectif des personnes »**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boischatel offre les services de transport collectif des personnes depuis les années 1970 assurés par le Réseau de transport de la Capitale (RTC);

**CONSIDÉRANT** que le décret 1152-2002 du 25 septembre 2002 concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, volet 2 prévoit qu'à compter du 31 décembre 2001, une municipalité, ne faisant plus partie du territoire d'une société de transport en commun mais dont les services de transport en commun sont toujours assurés par cet organisme, peut recevoir une subvention correspondant au coût net des taxes, incluant la taxe fédérale sur les produits et services, applicables sur les services de transport en commun exploités sur son territoire. Le coût net des taxes correspond au coût des taxes moins le remboursement partiel de ces taxes dont bénéficie déjà la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le décret 1152-2002 est toujours en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boischatel a signé un contrat avec le RTC en date du 21 mai 2009 et que la rémunération est ajustée selon l'article 13 au montant de 424 951\$ pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT** que les taxes fédérales sont remboursées à 100 % aux municipalités et que les taxes provinciales sont remboursées à 50 % aux municipalités, la subvention demandée au MTQ est de 21 195\$.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement:

**QUE** la municipalité de Boischatel demande au MTQ, une subvention à l'exploitation de 21 195\$ pour le maintien du transport collectif des personnes pour l'année 2015.

**Résolution # 2015-55 «Congrès UMQ»**

**Considérant** que les assises annuelles 2015 de l'UMQ se tiendront du 21 au 23 mai 2015;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l'inscription de trois (3) membres du Conseil qui désirent participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec et d'autoriser les dépenses se rattachant à la participation à ce congrès.

**Résolution #2015-56 : Avril est le Mois de la jonquille**

**CONSIDÉRANT** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT** que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT** que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT** que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement :

- DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
- QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Résolution # 2015-57 : « Autorisation de signatures – Cession de terrain – lot 4 870 492 »**

**Considérant** que le lot #4 870 492 a été cédé à la Municipalité par les Gestions Michel Fortier Inc.;

**Considérant** qu'il est nécessaire de céder le lot no 4 870 492 afin de régulariser l'implantation de la propriété voisine;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain et M. Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer l'acte notarié pour la cession du lot no 4 870 492, préparé par le notaire Me Michel Gervais.

**Résolution #2015-58 : « Renouvellement des assurances collectives »**

**Considérant que** le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la municipalité de Boischatel membres du regroupement de Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord, assuré auprès de SSQ Groupe financier;

**Considérant** le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Mallette actuaires, daté du mois de février 2015, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2015, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

**Considérant** la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentants des municipalités et organismes membres;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;
- Que ce Conseil confirme son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de SSQ Groupe financier, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, le tout pour une période consécutive de 12 mois.

**Résolution # 2015-59 «Subvention amélioration du réseau routier – Traverses piétonnières»**

**Considérant** la demande de subvention pour les travaux d'aménagement de traverses piétonnières sur l'avenue Royale;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement:

- **Que** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'aménagement de traverses piétonnières sur l'avenue Royale pour un montant de 87 354,24 \$ et une subvention de 10 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

- **Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur l'avenue Royale dont la gestion incombe à la Municipalité.

**Résolution # 2015-60 «Autorisation de signatures – Entente stationnement Parc de l'Anse »**

**Considérant** qu'il est nécessaire d'effectuer une entente avec le Ministère des Transports (MTQ) pour le stationnement au Parc de l'Anse;

**Considérant** que des travaux sont nécessaires afin d'améliorer la sécurité des usagers;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer ladite entente.

**Résolution # 2015-61 «Fondation Gilles Kègle – Partenaire Bronze »**

**Considérant** la demande formulée par une cohorte d'étudiants en gestion d'événement du Collège Mérici;

**Considérant** le plan de partenariat au profit de la Fondation Gilles Kègle pour un évènement qui se déroulera le 10 mars 2015 au restaurant La Charpente du IGA des Sources de Boischatel;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement de collaborer comme partenaire Bronze pour un montant de 150\$.

**Résolution # 2015-62 « Autorisation de signatures – Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable »**

**Considérant** que la Municipalité désire signer une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable avec la municipalité de L'Ange-Gardien.

**Résolution # 2015-63 «Autorisation de signatures - Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sports de glace entre Boischatel et L'Ange-Gardien »**

**Considérant** que la Municipalité désire signer une entente relative à la fourniture de services en matière de sports de glace;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et monsieur Carl Michaud, directeur général, à signer l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sports de glace avec la municipalité de L'Ange-Gardien.

**Résolution # 2015-64 «30<sup>ème</sup> anniversaire – Télé d'Ici»**

**Considérant** que la Télé d'Ici célèbre ses 30 ans par un cocktail dînatoire;

**Considérant** que la Télé d'Ici est un partenaire qui s'implique lors des activités tenues à la Municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'achat de deux (2) cartes à 120\$/ch. pour cet événement.

**TRAVAUX PUBLICS**

**Résolution # 2015-65 «Acceptation soumission - Entretien des aménagements paysagers pour 2015-2016-2017»**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'entretien des aménagements paysagers;

**Considérant** que deux (2) soumissions ont été reçues;

**Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics et du greffier-trésorier adjoint;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre de Pierre Verret Jardinier Inc. au montant de 86 838,11\$ taxes incluses pour les années 2015-2016-2017.

**Résolution # 2015-66 «Rejet de soumission - Tonte de pelouse»**

**Considérant** qu'en fonction du montant estimé par la Municipalité pour le contrat de tonte de pelouse, des soumissions sur invitation ont été demandées pour les années 2015-2016-2017;

**Considérant** qu'une seule soumissions a été reçue;

**Considérant** qu'après l'ouverture du prix de la seule soumission reçue en date 23 février 2015, celle-ci accuse un écart important avec le montant estimé préalablement par la Municipalité et présente un dépassement important du budget réservé à cet effet;

**Considérant** la clause de réserve prévue à l'article 2.16 de l'appel d'offres;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'annuler l'appel d'offres sur invitation du 20 janvier 2015 dans le cadre du contrat de tonte de pelouse pour 2015-2016-2017, de mandater le greffier-trésorier adjoint, M. Daniel Boudreault, afin de revoir les modalités du contrat pour respecter le budget réservé à cet effet et de lancer un nouvel appel d'offres.

**Résolution # 2015-67 «Acceptation soumission - Fauchage pour 2015-2016-2017»**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le fauchage;

**Considérant** que deux (2) soumissions ont été reçues;

**Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics et du greffier-trésorier adjoint;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la soumission de la compagnie Entretien de pelouse Breton Enr. au montant de 51 277,70\$ taxes incluses pour les années 2015-2016-2017.

**Résolution # 2015-68 «Acceptation soumission - Pavage de reprise»**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le pavage de reprise;

**Considérant** que deux (2) soumissions ont été reçues;

**Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics et du greffier-trésorier adjoint;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter l'offre de Pavage Ray Desrochers au montant de 200,64\$ /tonne métrique taxes incluses.

**Résolution # 2015-69 «Rejet de soumissions - Nettoyage des rues pour 2015-2016-2017»**

**Considérant** qu'en fonction du montant estimé par la Municipalité, des soumissions sur invitation ont été demandées pour le nettoyage des rues pour les années 2015-2016-2017;

**Considérant** que deux (2) soumissions ont été reçues;

**Considérant** que les documents d'appels d'offres contiennent une ambiguïté au niveau de la ventilation du prix soumis et qu'il n'est pas possible de déterminer qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

**Considérant** que cette ambiguïté concerne un élément essentiel de l'appel d'offres et qu'une iniquité est donc causée envers les soumissionnaires;

**Considérant** la clause de réserve prévue à l'article 2.16 dans l'appel d'offres;

**Considérant** que malgré l'absence de plainte de la part des soumissionnaires, la Municipalité doit procéder à la modification de l'appel d'offres et doit lancer à nouveau celui-ci;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'annuler l'appel d'offres sur invitation du 26 janvier 2015 dans le cadre du contrat de « Nettoyage des rues » pour 2015-2016-2017, et de mandater le greffier-trésorier adjoint, M. Daniel Boudreault, afin de procéder à la modification des

documents d'appel d'offres pour corriger l'ambiguïté découverte à l'ouverture des prix et de lancer un nouvel appel d'offres.

**Résolution # 2015-70 «Acceptation soumission - Nettoyage des puisards pour 2015-2016-2017»**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le nettoyage des puisards;

**Considérant** que trois (3) soumissions ont été reçues;

**Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics et du greffier-trésorier adjoint;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter l'offre de Sani-Orléans Inc. au montant de 31 260,20\$ taxes incluses pour les années 2015-2016-2017.

**Résolution # 2015-71 «Acceptation soumission - Vidange des fosses septiques»**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de trois fournisseurs pour la vidange des fosses septiques;

**Considérant** qu'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

**Considérant** l'article 3.4 de l'appel d'offres;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement que la Municipalité octroie le contrat à Sani-Orléans Inc. pour une durée de 2 ans comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Fosses septiques	135\$ plus taxes	135\$ plus taxes
Fosses de rétention	285\$ plus taxes	285\$ plus taxes

**Résolution # 2015-72 «Nettoyage des conduites sanitaires et pluviales – Plan d'intervention»**

**Considérant** que la Municipalité doit procéder au nettoyage des conduites sanitaires et pluviales pour la préparation de son plan d'intervention;

**Considérant** l'offre de Sani-Orléans Inc. soit :

- 1 camion combiné à 195\$/hre;
- La disposition des boues à 50\$/m<sup>3</sup>
- La disposition de l'eau à 0,22\$/gallon

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter l'offre de Sani-Orléans Inc. pour les montants ci-haut mentionnés.

**Résolution # 2015-73 «Inspection des conduites sanitaires et pluviales – Plan d’intervention»**

**Considérant** que la Municipalité doit procéder à l’inspection des conduites sanitaires et pluviales pour la préparation de son plan d’intervention;

**Considérant** l’offre de Véolia soit :

- Mètre linéaire à 2,47\$;
- Inspection des regards à 30\$ l’unité;
- Réinstallation à sens inverse à 40\$ l’unité;
- Taux à l’heure au besoin : 160\$/h

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d’accepter l’offre de Véolia Inc. pour les montants ci-haut mentionnés.

**Résolution # 2015-74 «Auscultation du réseau routier – Plan d’intervention»**

**Considérant** que la Municipalité doit procéder à l’auscultation du réseau routier pour la préparation de son plan d’intervention;

**Considérant** l’offre de LVM pour le mandat d’auscultation des chaussées pavées (35 km) qui inclut :

- Relevé de fissuration
- Relevé d’orniérage
- Saisie d’images aux 10 mètres
- Relevé de profilométrie

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d’accepter l’offre de LVM pour un montant de 6 800\$ plus les taxes, excluant les imprévus, le cas échéant.

**Résolution # 2015-75 «Étude de caractérisation de l’eau brute de surface»**

**Considérant** qu’il est nécessaire d’effectuer une étude de caractérisation de l’eau brute de surface des rivières Ferrée et Montmorency;

**Considérant** la proposition reçue de Environex Laboratoires en date du 13 février 2015;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d’accepter l’offre de Environex Laboratoires pour un montant de 11 098,24\$ plus les taxes et l’ajout de tests de THM au montant de 175\$/test et AHA au montant de 495\$/test, si nécessaire.

**Résolution # 2015-76 «Avis de motion - Règlement #2015-988 relativement à l’opération de déneigement d’un chemin public avec une souffleuse à neige »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller André Paré qu’il présentera pour adoption, lors d’une séance subséquente, le règlement #2015-988 relativement à l’opération de

déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes.

**Résolution # 2015-77 «Avis de motion - Règlement #2015-989 décrétant un emprunt pour l'achat d'un terrain »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-989 décrétant un emprunt pour l'achat d'un terrain.

**Résolution # 2015-78 «Offre d'achat – Terrain – Garage municipal»**

**Considérant** que la Municipalité envisage d'acquérir le terrain situé à la limite nord de l'Hôtel de ville, tel qu'illustré sur les descriptions techniques de M. Benoit Hottote, arpenteur-géomètre;

**Considérant** que cette acquisition permettrait la construction du futur garage municipal;

**Considérant** que la Municipalité désire faire une offre d'achat pour ce terrain;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à présenter une offre d'achat pour l'acquisition de ce terrain. De plus, d'autoriser monsieur Yves Germain, maire, ainsi que monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer les documents nécessaires pour l'acquisition de ce terrain à des fins municipales conditionnelle à l'acceptation d'un emprunt à cet effet.

**Résolution # 2015-79 «Avis de motion - Règlement #2015-990 décrétant un emprunt pour des honoraires professionnels »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-990 décrétant un emprunt pour des honoraires professionnels.

**Résolution # 2015-80 «Autorisation d'appel d'offres »**

**Considérant** les travaux prévus au plan d'action en 2015;

**Considérant** que des appels d'offres pour les différents travaux sont nécessaires;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint, M. Daniel Boudreault, de procéder à des appels d'offres pour les travaux suivants :

- Pavage de rues 2015 et stationnement du Domaine de la Rivière
- Matériaux granulaires

## URBANISME

### PROJET DE RÈGLEMENT #2015-987

**Projet de règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la municipalité de Boischatel #2004-769 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives au partage des coûts des travaux.**

-----

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification réglementaire à son règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée de consultation publique tenue le ..... 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 2 février 2015;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

#### ARTICLE 1

L'article 7 intitulé « **Modalités sur le partage des coûts** » est remplacé par le libellé suivant :

##### « 7 – Modalités sur le partage des coûts »

*Le requérant doit assumer 100% du coût de la réalisation des travaux municipaux visés à l'entente sous réserve des exceptions énoncées ci-dessous :*

a) *Lorsqu'un surdimensionnement des infrastructures ou des équipements est requis par la Municipalité ou toute autre autorité compétente;*

b) *Lorsque la construction, la réfection ou l'amélioration d'une voie de circulation visant à assurer la sécurité ou la fluidité des transports est requise par la Municipalité ou toute autre autorité compétente;*

c) *Lorsque la construction ou la modification d'un équipement ou d'une infrastructure est exigée par la Municipalité ou toute autre autorité compétente et que ces travaux profitent à au moins un bénéficiaire;*

*Pour l'application des exceptions précédemment mentionnées, le partage des coûts de réalisation des travaux entre le requérant et un bénéficiaire est effectué au prorata du bénéfice retiré desdits travaux conformément à l'article 9 du présent règlement.*

*En plus de ce qui précède, la Municipalité peut également consentir à payer, en tout ou en partie, des travaux reliés aux infrastructures et aux équipements visés par les exceptions précédemment mentionnées, par règlement d'emprunt, à même son fonds général ou par tout autre mode de paiement autorisé par la Loi. Dans ce cas, l'entente peut porter sur les infrastructures et les équipements visés, peu importe où ils se trouvent, qu'ils soient destinés à desservir non seulement des*

*immeubles visés par l'entente, mais également d'autres immeubles sur le territoire de la Municipalité.»*

## **ARTICLE 2**

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **Résolution #2015-81 «Adoption du projet de règlement #2015-987 modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la municipalité de Boischatel #2004-769 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives au partage des coûts des travaux »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement #2015-987 modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la municipalité de Boischatel #2004-769 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives au partage des coûts des travaux »

### **Résolution # 2015-82 «Dérogation mineure- 128, rue des Grès »**

**Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;

**Considérant que** la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme la marge de recul arrière du bâtiment principal à 7.74 mètres au lieu de 8 mètres et l'implantation d'un cabanon en marge de recul avant secondaire à 0.94 mètre au lieu de 7 mètres;

**Considérant que** cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** l'étude faite par les membres du Conseil municipal sur cette demande;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter la dérogation visant à rendre conforme l'implantation du bâtiment principal à 7.74 mètres au lieu de 8 mètres et de refuser quant au reste de la demande.

### **Résolution # 2015-83 «Achat d'équipement»**

**Considérant** les besoins d'équipement pour le Service de l'Urbanisme;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'acquisition du logiciel ArcGis pour un montant de 4 100\$ plus les taxes. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une période de trois (3) ans.

### **Résolution # 2015-84 «Autorisation de dépenses et d'appel d'offres- Propriété du 5334, avenue Royale»**

**Considérant** la résolution # 2014-258 intitulée «Mandat Lavery de Billy – Expertise - Propriété»;

**Considérant** le jugement no 200-17-021248-141 de la Cour supérieure sur requête pour autorisation de travaux donné le 5 février 2015 concernant la propriété du 5334, avenue Royale à Boischatel;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, ou en son absence, le greffier-trésorier adjoint, à procéder aux appels d'offres nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par jugement et à engager les frais nécessaires à la préparation des appels d'offres.

**Résolution #2015-85 : « Acceptation provisoire des travaux  
« Faubourg de la rivière Ferrée – phase 2A »**

**Considérant** que les travaux d'infrastructure de la phase 2A – Faubourg de la rivière Ferrée sont complétés;

**Considérant** la recommandation de la firme Génio, experts-conseils en date du 9 mars 2015;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'avoir cette acceptation de la part de la firme d'ingénierie afin de commencer à émettre des permis de construction dans la phase 2A du Faubourg de la rivière Ferrée.

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter la réception provisoire des travaux et de plus, d'autoriser le Service de l'Urbanisme à émettre les permis de construction pour la phase 2 A du Faubourg de la rivière Ferrée.

**Résolution #2015-86 : « Acceptation provisoire des travaux  
« Faubourg de la rivière Ferrée – phase 3A »**

**Considérant** que les travaux d'infrastructure de la phase 3A – Faubourg de la rivière Ferrée sont complétés;

**Considérant** la recommandation de la firme Génio, experts-conseils en date du 9 mars 2015;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'avoir cette acceptation de la part de la firme d'ingénierie afin de commencer à émettre des permis de construction dans la phase 3A du Faubourg de la rivière Ferrée.

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la réception provisoire des travaux et de plus d'autoriser le Service de l'Urbanisme à émettre les permis de construction pour la phase 3A du Faubourg de la rivière Ferrée.

**LOISIRS**

**Résolution # 2015-87 «Achat d'équipements pour le Service des  
loisirs et de la culture »**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service des loisirs et de la culture;

**Considérant** que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2015 selon la liste soumise;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant de 23 700\$ plus les taxes applicables. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une période de trois (3) ans.

**Résolution # 2015-88 «Autorisation de signatures - Vidéotron – 100, rue Notre-Dame»**

**Considérant** les besoins de services Internet pour le bureau administratif du Service des loisirs et de la culture;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer le contrat avec Vidéotron pour et au nom de la municipalité de Boischatel.

**Résolution # 2015-89 «Achat de publicité– Tournoi de l'EMBO de Boischatel »**

**Considérant** la demande formulée le 6 mars dernier par le directeur de l'EMBO concernant la 8<sup>ème</sup> édition du tournoi régional qui se tiendra au Centre sportif au début d'avril;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une publicité au montant de 500\$ pour la tenue de cette activité au Centre sportif.

**Résolution # 2015-90 «Motion de félicitations à Rogers pour la tenue de la Tournée Hockey d'Ici à Boischatel »**

**Considérant** le choix fait par Rogers de s'arrêter au Complexe sportif Trane, les 21 et 22 février 2015, dans le cadre de la Tournée Hockey d'Ici;

**Considérant** la qualité et la diversité des activités offertes aux visiteurs sur le site rendu disponible par la municipalité de Boischatel;

**Considérant** le professionnalisme dont ont fait preuve les différents représentants de Rogers et de ses partenaires;

**Considérant** l'éloge de Boischatel et du Complexe sportif Trane fait sur les ondes par les animateurs Alexandre Despatie et Ron MacLean;

**Considérant** la visibilité pancanadienne que la tenue de cet événement a procuré à Boischatel, sa population et ses partenaires;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le maire, Yves Germain, et résolu unanimement d'adopter une motion de félicitations aux représentants de Rogers pour la tenue de la Tournée Hockey d'Ici à Boischatel les 21 et 22 février 2015 et de transmettre cette motion à Madame Anne-Marie Lamothe pour diffusion aux intervenants concernés.

**Résolution # 2015-91 «Motion de félicitations à Olivia Carrier pour ses succès aux Jeux du Québec, hiver 2015 »**

**Considérant** la présence de Olivia Carrier, résidente de Boischatel, à la 50<sup>ème</sup> édition des Jeux d'hiver du Québec tenue à Drummondville du 27 février au 7 mars 2015;

**Considérant** son exceptionnelle performance dans sa discipline qu'est le ski alpin;

**Considérant** ses résultats remarquables en remportant 5 médailles dont 4 médailles d'or et une médaille d'argent;

**Considérant** que ces résultats lui ont valu d'être désignée porte-drapeau pour la cérémonie de clôture des Jeux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le maire, Yves Germain, et résolu unanimement que le Conseil municipal adopte une motion de félicitations à Olivia Carrier pour ses succès à la 50<sup>ème</sup> édition des Jeux du Québec, hiver 2015.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire.

De la part de l'assistance :

- Terrain Hôtel de ville
- Entente heures de glace
- Rogers
- Nettoyage des rues
- Bris dû au gel
- Nettoyage du Centre sportif

**Résolution # 2015-92 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21h25

Assistance : 4 personnes

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier -trésorier adjoint